

## **TARIFS COLLEGE**

**Contribution et restauration 2023/2024**

### **1 - CONTRIBUTION**

<b>Niveaux</b>	<b>Montant total</b>
6 <sup>ème</sup>	950 €
5 <sup>ème</sup> , 4 <sup>ème</sup> , 3 <sup>ème</sup>	1 160 €

*Dont cotisations reversées à La Direction Diocésaine : 110€ par élève (tarifs 2022/2023).*

**Il n'y a pas de frais supplémentaires ponctuels, liés à la scolarité, facturés aux familles.**

Sont inclus :

- ⇒ Les frais relatifs à l'organisation des ateliers (EIP, Théâtre, etc.),
- ⇒ L'obtention d'un livre lié au projet pastoral (catéchèse ou culture chrétienne),
- ⇒ La location des manuels scolaires.
- ⇒ La contribution familiale dédiée au fonctionnement de l'établissement,
- ⇒ La contribution à l'Association Sportive du collège-lycée,
- ⇒ La possibilité de bénéficier d'une étude accompagnée le soir,
- ⇒ L'accès à un casier sur inscription et selon les critères suivants : priorité aux élèves de Sixième, de Seconde et aux élèves à besoins particuliers, de santé notamment,
- ⇒ Les frais de sorties d'une journée ou d'une demi-journée qui ont lieu dans l'année (activités culturelles, ateliers pédagogiques, sorties disciplinaires...)

Ne sont pas inclus :

- ⇒ Les frais relatifs aux échanges linguistiques et aux projets pédagogiques ou pastoraux de plus d'une journée,
- ⇒ L'achat de cahiers personnels d'exercice ou d'œuvres littéraires,
- ⇒ Les photos de classe.

Informations comptables :

- ⇒ Il n'y aura **pas d'envoi de factures papier** (*sauf sur demande*). Elles sont consultables et téléchargeables sur le site Ecole Directe : [www.ecoledirecte.com](http://www.ecoledirecte.com).
- ⇒ Sur ce site vous pouvez également **suivre l'état de votre compte** tout au long de l'année, et procéder à des **règlements par Carte Bancaire**.

## 2 – RESTAURATION

→ **Accès au self uniquement** (menu de 5 composants).

→ **Demi-pensionnaire** :

- Un forfait, en fonction du régime choisi en début d'année, sera facturé sur la facture annuelle,
- En cas de repas pris sur des jours où l'élève n'est pas inscrit en tant que demi-pensionnaire, il sera considéré comme externe. Il faudra donc prévoir d'approvisionner sa carte.

**NB : En cas d'absence, inférieure à 1 semaine consécutive, aucun remboursement ne sera fait, s'agissant d'une tarification au forfait et non d'un prix au repas.**

	DP1 jour	DP2 jours	DP3 jours	DP4 jours	DP5 jours
<b>Forfait annuel</b>	265 €	515 €	765 €	1 005 €	1 245 €

→ **Externe** :

- La carte est à approvisionner avant chaque prise de repas,
- Prix du repas occasionnel : 8,00 €

→ **Comment approvisionner la carte de self ?**

- Par Carte Bancaire, via le site Ecole Directe : [www.ecoledirecte.com](http://www.ecoledirecte.com) (*recommandé et sécurisé*).  
Sur ce site, il vous sera également possible de suivre le solde de la carte de self et des consommations de votre enfant.
- Ou par chèque ou espèces, à déposer à la comptabilité, précisant nom, prénom, classe de l'élève ;

**Perte ou Changement de régime en cours d'année :**

**Tout changement de régime devra faire l'objet d'une demande écrite et motivée auprès de Mme Violleau, Responsable Vie Scolaire Collège, et prendra effet à chaque retour de vacances scolaires.**

En cas de perte, détérioration, changement de régime, le 1<sup>er</sup> renouvellement de carte de self vous sera facturé **15 €**, puis **30 €** les suivants.